

Les élu-es du SNUipp-FSU ne peuvent pas commencer cette CAPN sans revenir sur les conditions désastreuses dans lesquelles le mouvement intra départemental des personnels se déroule.

Malgré la dénonciation depuis des mois, sur la forme et sur le fond, des modifications voulues par vos services, malgré nos alertes quant à l'impréparation et la méconnaissance des réalités départementales, vous avez maintenu ce bouleversement des mouvements départementaux, ce qui entraîne nombre de dysfonctionnements que nous avons encore signalés il y a quelques jours par courrier :

- calendriers des différentes phases et des instances modifiés de nombreuses fois, entraînant un retard important dans les affectations qui seront prononcées après la sortie scolaire ;
- des erreurs dans les barèmes concernant plusieurs dizaines de collègues, des bonifications départementales non prises en compte ;
- l'AGS amputée pour journée d'absence non rémunérée, avec pour conséquence la non prise en compte des points de stabilité sur poste, cette triple peine est inadmissible ;
- surcharge de travail pour les services et les délégués des personnels, impossibilité de vérifier les affectations sur vœux larges, travail paritaire bafoué ;
- sentiment de mépris pour nos collègues à un moment crucial de leur carrière qu'est le mouvement des personnels ;
- affectations d'office (avec le code 999) sur des postes non demandés (nature ou géographie du poste), qui entraînent des situations aberrantes : nomination à plus de 2 heures de route, nomination sur des postes sans avoir la qualification (direction, spécialisé, enseignement des langues, etc...) ;
- rentrée désorganisée par des affectations trop tardives ou impossible à envisager.

Pour le SNUipp-FSU, il est indispensable que tous les collègues qui souhaitent faire un recours concernant un poste attribué d'office puissent voir leur situation réétudiée. Nous vous demandons de donner des consignes claires aux DASEN pour que ces situations trouvent une issue favorable

Les délégué-es du personnel n'ont jamais été autant sollicité-es que lors de ces opérations de mouvement : nombreux groupes de travail, explicitation des nouvelles règles et du nouveau fonctionnement de l'algorithme aux collègues, accompagnement et aide à la saisie des vœux, vérification et contrôle des barèmes et affectations, interventions en CAPD...

Aussi nous rappelons et réaffirmons que le travail paritaire, menacé de disparition par le projet de loi Fonction publique, a pourtant permis dans de nombreuses situations, de lever des problèmes et dysfonctionnements garantissant un meilleur fonctionnement du service public.

Alors que les CAPD hors classe se tiennent, nous déplorons que l'AGS ne soit pas le principal critère de départage dans tous les départements. Ce qui lèse encore cette année un grand nombre d'anciens instituteurs et institutrices. De plus, nous renouvelons notre demande concernant la possibilité de révision des avis.

Enfin, le problème des points pour ancienneté dans la plage d'appel ressurgit. Nous vous avons pourtant alerté en février dernier lors du groupe de travail bilan HC 2018, sans avoir été entendu. Dans certains départements, 30 points supplémentaires accordés à des collègues par rapport à l'an passé, dans d'autres aucune valorisation de leur barème (+ 10 ou + 20). Dans ces 2 cas, le problème est bien réel et impose que vous réétudiez de près ce dysfonctionnement.

Le SNUipp-FSU vous a interpellé à propos de cinq renouvellements de détachement à l'étranger qui n'ont pas été accordés à ce jour. Le ministère s'y était pourtant engagé. Nous réitérons notre demande de voir ces situations enfin aboutir.

La situation climatique exceptionnelle en métropole entraîne une communication du ministère qui ignore la réalité des écoles. Les recommandations sont le plus souvent impossibles à mettre en œuvre au vu des locaux existants. Cette situation perdure depuis des années dans les DOM et pourtant, malgré de nombreuses interpellations, rien n'est envisagé de réellement efficace. Une nouvelle fois, la question des locaux et de leur adaptation aux conditions climatiques se pose : il est urgent de trouver des solutions. Le ministère de l'éducation nationale doit se rapprocher des autorités compétentes afin d'assurer la santé et la sécurité de toutes et tous, élèves comme personnels.

Concernant le point principal à l'ordre du jour de cette CAPN, c'est à dire les départs en formation DDEEAS, CAPPEI, et MIN, nous souhaitons tout d'abord faire plusieurs remarques :

- nous actons positivement la tenue du groupe de travail préparatoire à cette instance. Cela a permis un vrai travail paritaire, indispensable au regard des candidatures à examiner.
- nous dénonçons les procédures, pourtant obligatoires, non mises en place dans beaucoup trop de départements : tenue de CTA , avec recensement des besoins et, présentation des plans de formation retenus ; circulaire d'appel à candidatures, tenue de CAPD pour retenir les candidat-es. Nous vous avons régulièrement informé de cela à chaque fois qu'un département nous en faisait part, nous aurons l'occasion tout à l'heure d'en citer d'autres.

Sur ce dernier point, nous vous demandons solennellement d'intervenir auprès des recteurs-trices et des DASEN pour qu'un rappel soit fait, afin que les procédures réglementaires soient enfin mises en place sur tout le territoire.

Concernant la formation DDEEAS, une quarantaine de collègues retenu-es, c'est 20 de moins que l'an passé. Nous constatons que plusieurs académies ou départements ne font partir personne, malgré de nombreux postes vacants.

Concernant la formation CAPPEI, un constat majeur s'impose, peu de stagiaires sont retenus dans de nombreux départements malgré des candidatures avérées, au regard des nombreux postes vacants parfois. Au moment où le ministère fait des annonces tonitruantes sur l'inclusion, où il fixe comme objectif 1500 personnels formés chaque année au CAPPEI, il est urgent de déployer les moyens financiers à mettre en œuvre.

Concernant les départs en stages MIN, notre demande de révision du calendrier a été prise en compte, ce qui devrait permettre à nos collègues de savoir avant la fin de cette année s'ils obtiennent ou non une formation l'an prochain.

L'offre de formation a augmenté cette année, des stages sont proposés dans plusieurs académies. Il convient de poursuivre ces efforts, car nous constatons encore trop de départements qui réduisent les possibilités de départ en invoquant les coûts de formation. Le SNUipp-FSU rappelle l'urgence de voir se mettre en place une formation continue digne de ce nom qui réponde aux besoins des collègues et non uniquement aux choix institutionnels. De plus, nous constatons des dysfonctionnements : offre de formation proposée qu'aux lauréat-es du CAPPEI, ou inversement lauréat-es du CAPPEI exclu-es, peu voire pas de départ de collègues non spécialisées ou AESH.

A ce propos, nous n'avons aucune lisibilité sur les modalités de départ en stage MIN pour les AESH, les psychologues, les enseignant-es du 1er degré exerçant en collège, etc... Il est urgent de clarifier les procédures d'appel à candidature à mettre en place concernant ces personnels. Les délégué-es du personnel doivent être informé-es de tous les départs.

Enfin, nous réaffirmons notre demande de voir partir chaque collègue retenu-e par son département, ce qui suppose entre autres le dédoublement de certains stages.